



*Histoire et Patrimoine de Lisle*  
 1 Cour du Château  
 55000 LISLE EN RIGULT  
 Tél. 09 60 40 96 38  
 contact@histoireetpatrimoinedelisle-en-rigault.fr  
 http://www.histoireetpatrimoinedelisle-en-rigault.fr



**LOGIS SEIGNEURIAL**  
 XVIIIe siècle  
 Ancien château de  
 LISLE EN RIGULT (Meuse)



Le patrimoine architectural ou artistique vous intéresse,  
 l'histoire et les recherches généalogiques vous passionnent,  
 vous appréciez le savoir-faire et les traditions des générations précédentes,

**Autant de bonnes raisons pour adhérer et faire adhérer à Histoire et Patrimoine de Lisle.**

Notre association a besoin de vous.  
 Les adhérents sont à la fois un soutien financier et une nécessité de dynamisme pour mener à bien le développement de ses activités.



© MRP/HPL - Pub n° 05-4/02/2018 - Réalisé, édité et distribué par Histoire & Patrimoine de Lisle - Ne pas jeter sur la voie publique

**TRÈS IMPORTANT :** Histoire et Patrimoine de Lisle a reçu l'accord des Services Fiscaux de la Meuse concernant la déductibilité des cotisations et des dons reçus. Particulier : réduction d'impôts égale à 66% des versements effectués dans la limite de 20% du revenu imposable. Entreprise : facture ou reçu fiscal, réduction d'IS de 60% du montant dans la limite de 0,5% du CA.

**En adhérant à l'association Histoire et Patrimoine de Lisle vous allez être destinataire des informations qu'elle diffusera régulièrement.**

**Souhaitez-vous recevoir ces informations :**

- par courrier postal  
 par email (merci de privilégier cette possibilité afin de réduire les frais postaux)

**Bien entendu votre choix peut être modifié à tout moment.**

**L'association Histoire et Patrimoine de Lisle respecte les dispositions** de la loi du 6/1/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi du 6/8/2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel. Les données fournies ne sont utilisées que dans le cadre normal des activités de l'association pour l'information de ses membres, et ne sont communiquées à aucun tiers. Les membres de l'association disposent du droit de communication et de rectification. Pour toute information s'adresser au Secrétaire de l'Association.